



INFO PROVINCE DU HAINAUT

Lu pour vous par notre secrétaire.... INFO DU 23.10.10

Les commentaires de notre secrétaire se trouvent sous ce texte...à lire attentivement !

Prime Copernic: l'UVCW et la VVSG disent non au paiement par les zones de police

Actualité du 21 Octobre 2010

L'UVCW et son association sœur néerlandophone, la VVSG, ont pris connaissance du jugement rendu le 28 septembre dernier par le Tribunal de 1^e instance de Bruxelles qui condamne l'Etat belge au calcul et au paiement, rétroactivement depuis 2002, de la "prime Copernic" pour les centaines de requérants, membres de la police fédérale et locale, affiliés au syndicat Sypol.

Si le jugement devenait définitif, cela signifierait évidemment que cette prime deviendrait exigible, au besoin après d'autres actions en justice, par tous les policiers opérationnels du pays, soit quelque 9.500 policiers fédéraux et 27.000 policiers locaux.

Or, l'UVCW et la VVSG ont lu avec grand étonnement la réponse récente de la Ministre de l'Intérieur, Annemie Turtelboom, à une question parlementaire posée à la Chambre sur le sujet, et selon laquelle, même si "*seul l'État belge a été condamné*", "*[...] la charge des régularisations incombe aux employeurs respectifs*" (Chambre – C.R.A.B.V. 53 COM 001, 5.10.2010, p. 11).

En d'autres termes, la Ministre renvoie aux 196 zones de police pour ce qui concerne le paiement rétroactif, sur 6 années, de ladite prime aux 27.000 policiers locaux. La Ministre évalue même ce montant à payer par les zones à 263 millions d'euros, contre 108 millions d'euros à charge de l'Etat pour la police fédérale.

L'UVCW et la VVSG viennent donc de faire savoir à la Ministre de l'Intérieur qu'ils s'opposent avec la plus grande fermeté à cette nouvelle tentative de faire payer par les autorités zonales, donc locales, les décisions prises unilatéralement par la seule autorité fédérale, ou comme en l'espèce, les conséquences judiciaires des errements juridiques dans la gestion fédérale du statut policier.

En effet:

- juridiquement, le jugement condamne uniquement l'Etat belge au paiement rétroactif de la prime Copernic, alors que parmi les requérants figuraient bien sûr des policiers locaux également. Même s'il concerne évidemment aussi les policiers locaux, ce jugement ne

concerne aucunement les autorités des zones de police. L'UVCW et la VVSG ne voient pas ce qui peut faire dire à la Ministre de l'Intérieur que la régularisation en question leur incombe en (grosse) partie;

- sur le plan des principes politiques de la réforme des polices, il avait été promis par le fédéral, dès 2000, qu'elle "ne coûteraient rien aux communes". Or, dès l'adoption du statut "mammouth" en 2001, le fédéral a, pendant de longues années, joué cavalier seul dans les négociations avec les syndicats de police, et quasiment tous les efforts financiers fédéraux qui ont résulté de ces négociations se sont limités à la seule police fédérale, laissant les coûts de ces décisions unilatérales à charge des 196 zones de police, pour tout le personnel de police locale (derniers exemples en date: l'allocation de fin d'année, et bien sûr le pécule de vacances qui sera porté, pour l'ensemble du personnel, en 2011, à 92 % d'un douzième du traitement annuel...).

Est-il encore besoin de rappeler que la situation financière des zones se dégrade d'année en année depuis 2004 ? Le solde à l'exercice propre accuse un déficit chaque fois plus inquiétant, en raison principalement de ces mesures décidées par le Gouvernement fédéral et dont la facture est laissée aux zones de police, pour les trois quarts des policiers du pays.

Alors que l'Union réclame avec insistance, depuis de nombreuses années, de revoir en profondeur le mécanisme de financement des zones de police, il est hors de question que celles-ci se voient réclamer le paiement de sommes astronomiques (263 millions d'euros) qui résultent de la mauvaise gestion de l'Etat belge et du manque criant de collaboration avec les autres employeurs de la police intégrée.

Renseignements: Isabelle Dugailliez (source: site de l'UCVW)

COMMENTAIRES DU SNPS HAINAUT

Les représentants de l'Union des Villes et Communes de Wallonie, ainsi que les représentants du pendant néerlandophone de cette association (soit l' UVCW et la VVSG) se sont rendus chez la ministre de l'intérieur pour prendre connaissance du jugement dit « **COPERNI C** ».

A la lecture de leur compte rendu, vous constaterez que rien n'est encore fait, le conditionnel est de rigueur ...

Comme à son habitude, l' UVCW reprend son sempiternel refrain « nous ne sommes pas à la table des négociations et nous sommes obligés de payer sans avoir pu décider »

Comme déjà mentionnés dans nos réactions précédentes, rappelons que le conseil consultatif des bourgmestres est impliqué dans la réaction politique quant aux textes négociés en comité supérieur de concertation !

Néanmoins, si nous lisons attentivement ce compte rendu, nous relevons que « **seul l'état belge a été condamné** » et que « **la charge des régularisations incombe aux employeurs respectifs** »

la contradiction est flagrante ; les zones de police (employeur de la majorité des policiers de Belgique) ont été « **oubliées** » dans le jugement !

L'introduction du recours ne concerne donc que les policiers fédéraux ?

Au vu des réactions syndicales des uns et des autres, je vous laisse apprécier ! Je vous renvoie vers le **SNPS INFO 31** qui traite largement du sujet et de ses conséquences.

Dans ce même document, nous constatons que l' **UVCW** réclame, une fois de plus, que l'état respecte ses engagements de 2000 ; à savoir que la réforme ne coûterait rien aux communes. Pensez donc, donnez-nous 27.000 policiers que nous gérerons à notre façon et payez-les vous-même ! Raccourci plus que raccourci !

En 1998, l'accord **OCTOPUS** était signé et la **LPI** (Loi sur la Police Intégrée) était née. Le grand principe à retenir était l'unicité du statut policier ; le second c'était que les politiques, eux-mêmes, demandaient la gestion de leur police!

Eh bien mesdames et messieurs, dans le mot gestion, comprenez également que la gestion financière en fait partie !

Vous ne ferez pas éclater le statut policier ! Si nous vous écoutions, nous reviendrions dans les années 1990 Années où vous avez voulu tout effacer !

Le SNPS sera des plus attentif à ce point et défendra par tous les moyens le statut du personnel policier et du personnel calog.

Oui, le **SNPS** est en faveur d'une loi de financement, digne de ce nom, pour l'établissement du budget des zones de police. En 12 années, aucun de nos mandataire ne s'est attaché à cette tâche. C'est bien regrettable, mais ce n'est pas au personnel de faire les frais des manquements de l'autorité.

Sachez aussi, mesdames et messieurs les mandataires, que le **SNPS** est conscient ; que les conséquences de l'éventuelle application de ce jugement ; pourraient être de nature à mettre en péril les finances des zones de police.

En tant qu'organisation syndicale agréée et représentative, nous négocierons en « bon père de famille » comme nous l'avons toujours fait ! **Néanmoins, ce qui est dû, est dû !**

HIMPE Pascal (*secrétaire provincial – Hainaut*)